



Communiqué de presse

Saint-Paul-de-Vence : les festivités de la Sainte-Claire maintenues mais avec un programme adapté aux règles sanitaires



Alors que de nombreuses communes voisines ont fait le choix d'annuler leurs fêtes patronales, Saint-Paul-de-Vence décide de maintenir sa fête patronale, la Sainte-Claire, qui se tiendra du jeudi 5 au dimanche 8 août 2021.

Principaux temps forts :

• **Jeudi 5 août à 21h – Église de la Collégiale : la traditionnelle procession et descente aux flambeaux suivies d'un mini-concert de gospels.**

• **Vendredi 6 août à 20h30 – Place de la Courtine : spectacle « Dalida Diva ».**

Pass sanitaire obligatoire (certificat de vaccination complet, certificat d'immunité prouvant une contamination dans les 6 derniers mois et une rémission depuis au moins une semaine, ou un test PCR ou antigénique négatif datant de moins de 48h), jauge limitée, réservation obligatoire.

• **Samedi 7 août à 20h30 – Place de la Courtine : spectacle « Transformistes ».**

Pass sanitaire obligatoire, jauge limitée, réservation obligatoire.

• **Dimanche 8 août à 11h30 – Eglise La Collégiale : messe**

• **Dimanche 8 août à 18h30 – Place du jeu de boules : apéritif d'honneur du Maire.**

Pass sanitaire obligatoire, jauge limitée.

• **Dimanche 8 août à 21h00 – Place de la Courtine : bal dansant gratuit avec DJ Alex.**

Pass sanitaire obligatoire, jauge limitée

« Certes, nous avons dû réadapter notre programmation. La situation sanitaire restant inquiétante sur notre territoire, nous avons privilégié les spectacles et autres animations nous permettant d'effectuer un contrôle, notamment du pass sanitaire. C'est ainsi que nous pourrons garantir de bonnes conditions d'accueil aux azuréens mais aussi à nos agents municipaux mobilisés pour l'occasion. », a commenté Jean-Pierre Camilla, Maire de la commune.

Commune de Saint-Paul-de-Vence

Service communication

Tél : 04 93 32 41 06

com.mairie@saint-pauldevence.fr

www.saintpauldevence.org

Place de la Mairie

Parallèlement, à ces temps forts :

• **Toute la semaine : des animations « fête foraine » sur la Place du jeu de boules** : trampoline, labyrinthe, pêche aux canards, tir à la carabine, barbe à papa, socca, vendeur de gâteaux...

• **Mercredi 4 et vendredi 6 août, de 9h00 à 15h00** : exceptionnellement, le marché paysan se tiendra jusqu'à 15h00.

• **Vendredi 6 août de 18h00 à 22h00 : Nocturne des Commerçants avec :**

-une déambulation poétique par la Compagnie Humaine. Créée en 2002 et dirigée par Eric Oberdorff, elle vous invite à un parcours exploratoire, musical et poétique, interagissant avec les œuvres de la Biennale Internationale de Saint-Paul-de-Vence, les espaces et le public.

-une ambiance musicale aux sons très « jazzy » et « pop » : Jussanam, Café de l'Est (trio de jazz), Carol Nakari.